



Cadre réservé au Syndicat

Circuit :

Arrêt :

TRANSPORTS SCOLAIRES 2020/2021

AUTORISATION PARENTALE

**Pour les enfants scolarisés dans une école maternelle
ou tout enfant de primaire âgé de moins de 7 ans
ou qui ne serait pas déposé du côté de son habitation (1)**

Je, soussigné(e) père, mère, tuteur (2)
de l'enfant

scolarisé à l'école de en classe de

m'engage à ETRE PRESENT(E) au point d'arrêt

quelques minutes AVANT l'arrivée du car ou, le cas échéant, déclare AUTORISER l'accompagnatrice à remettre mon enfant uniquement aux personnes adultes dont la liste suit :

Nom et Prénom : Téléphone :

sachant qu'en mon absence ou en l'absence d'une des personnes désignées ci-dessus, mon enfant sera gardé à bord de l'autocar et reconduit à son école ou à la garderie péri-scolaire. Dans le cas où, à la fermeture de l'école, de la garderie ou, éventuellement, de la mairie, personne ne serait venu le chercher, celui-ci serait confié à la Gendarmerie de Chinon.

Date et Signature.

(1) Décharge manuscrite possible pour un enfant de primaire âgé de + 7 ans

(2) Rayer la mention inutile